

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : Partenariat avec les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement pour un montant global de 80 000 € aux structures suivantes :

- Energies Alternatives :	40 000 €
- Medinscop :	20 000 €
- Petra Patrimonia :	10 000 €
- Prisme :	10 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes dont le modèle type a été approuvé par délibération de la Commission Permanente.

La dépense totale correspondante, soit 80 000 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 91, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**